



FICHE  
CONTENU  
INFORMATIF &  
EXPLICATIF

## LES FORMATIONS POUR ADULTES

### CONDITIONS D'ACCÈS

Il existe, en Wallonie et dans toute la Belgique, de nombreuses possibilités pour les migrants de plus de 18 ans de suivre des formations. Les conditions d'accès varient en fonction de nombreux paramètres.

#### Accès aux formations pour le demandeur d'asile

Le demandeur d'asile, qui 6 mois après l'introduction de sa demande d'asile n'a toujours pas reçu de décision du CGRA (CGRA : Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides), a la possibilité de s'inscrire à des formations autres que celles qui sont prodiguées dans les structures d'accueil.

#### Accès aux formations pour le bénéficiaire de l'aide sociale du CPAS

La loi n'oblige pas les CPAS à autoriser un bénéficiaire de l'aide sociale à suivre une formation. Si la formation a lieu en soirée ou le samedi, cela ne posera pas de problème. Par contre, si elle se déroule en journée, cela peut amener un refus. Il faut savoir qu'un bénéficiaire est censé être disponible sur le marché de l'emploi et rechercher activement de l'emploi. S'il étudie en journée, il ne pourra remplir cette double obligation. Dès lors, la demande sera étudiée, au cas par cas, par le CPAS et la réponse donnée dépendra de beaucoup de facteurs tels que :

- La demande d'une personne dont le droit de séjour est provisoire<sup>1</sup> sera étudiée différemment que celle émanant d'une personne primo-arrivante ayant un droit de séjour définitif ;
- Une personne qui ne parle pas ou peu le français obtiendra facilement le droit de suivre des cours d'alphabétisation ou de FLE car le CPAS sait qu'ils sont absolument nécessaires pour trouver un emploi ;
- Certains CPAS sont plus ouverts que d'autres à ce type de demande ;
- Des études qui permettent d'accéder à un métier en pénurie<sup>2</sup> seront mieux acceptées que celles qui mènent à des métiers où il y a peu de possibilités de trouver un emploi - la

<sup>1</sup> Par exemple, un demandeur d'asile en attente d'une décision du CGRA, une personne primo-arrivante qui a obtenu une protection subsidiaire, un titre de séjour dans le cadre des mesures de lutte contre la traite des êtres humains ou un droit de séjour renouvelable pour raisons médicales à la suite d'une régularisation en vertu de l'art. 9ter de la loi du 15/12/1980.

<sup>2</sup> Les métiers dits « en pénurie » sont des métiers qui manquent en Wallonie. **La liste varie dans le temps.** Voici celle valable 2013 : Aide familial - Boucher - Boulanger - Pâtissier - Chauffeur poids lourds - Chef de projet

demande d'une personne très jeune sera peut-être mieux accueillie que celle d'une personne âgée.



**Chaque situation est particulière. Il est donc nécessaire d'en discuter avec l'assistant social du CPAS et voir avec lui les possibilités existantes. Le bénéficiaire peut toujours contester une décision négative auprès du Conseil de l'Aide Sociale.**

### **Accès aux formations pour le bénéficiaire d'allocations de chômage**

Tous les chômeurs et chômeuses doivent être disponibles sur le marché de l'emploi et rechercher activement un travail. Cependant, ils peuvent être exemptés de cette double obligation pour suivre une formation en journée. Le choix de la formation est discuté avec le FOREM qui peut l'accepter ou la refuser. La demande est étudiée, au cas par cas, et la réponse dépend de nombreux paramètres tels que, par exemple :

- La demande d'un-e chômeur-euse qui dispose des qualifications pour travailler dans un secteur où il manque du personnel sera moins facilement acceptée que celle émanant d'un-e chômeur-euse qui n'a pas de qualification ou dont les qualifications ne permettent pas de trouver facilement un emploi ;
- Une formation qui ouvre la porte à des métiers en pénurie sera mieux acceptée que celles qui mènent à un métier où il existe peu de possibilités de trouver un emploi.



**Comme pour le CPAS, chaque demande est analysée, au cas par cas. Le FOREM dispose de services d'orientation qui accueillent les chômeurs-euses et discutent avec eux-elles des possibilités de formation, y compris si l'on veut travailler comme indépendant.**

### **Accès aux formations pour le travailleur salarié**

Toute personne qui travaille au minimum à mi-temps dans un contrat salarié dans le secteur privé peut obtenir un congé-éducation qui l'autorise à suivre certaines formations tout en maintenant sa rémunération pour une partie voire la totalité des heures où elle est absente du travail. Si le congé-éducation est un droit, l'employeur peut le refuser dans certains cas précis. Par exemple, « dans les entreprises de moins de 20 travailleurs, l'employeur peut s'opposer à l'absence simultanée, pour cause de congé-éducation payé, de plus de 10% du nombre total des travailleurs<sup>3</sup> ». Les fonctionnaires disposent aussi de certaines possibilités pour se former.

---

informatique - Coffreur - Comptable - Conducteur de travaux - Chef de chantier - Couvreur - Dessinateur industriel en mécanique - Développeur informatique - Électricien - Fraiseur sur machine à commande numérique - Infirmier - Ingénieur en industrie - Ingénieur civil - Ingénieur industriel - Maçon - Magasinier - Mécanicien industriel de maintenance - Monteur-câbleur en équipements électriques - Monteur en sanitaire et chauffage central - Ouvrier en voirie - Peintre industriel - Poseur en menuiserie - Secrétaire - Soudeur - Technicien de production en biopharmacie - Technicien en maintenance et diagnostic automobile - Technicien frigoriste - Tuyauteur industriel - Vendeur à domicile -

<sup>3</sup> « Clés pour ... le congé-éducation payé » - Direction générale Emploi et marché du travail - Septembre 2011 - <http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=3636>.

## **LES FILIÈRES DE FORMATION**

### **Apprendre le français**

Selon le niveau de scolarisation et de connaissance des savoirs de base, la personne suivra une formation d'alphabétisation ou de Français Langue Etrangère (FLE). Les cours d'alphabétisation sont donnés soit par des associations implantées localement soit par le réseau wallon de LIRE ET ECRIRE. Les cours Français Langue Etrangère (FLE) sont donnés notamment par des écoles de promotion sociale et des organisations ou associations qui s'occupent d'aider les personnes à s'insérer socialement et professionnellement.

### **Enseignement de promotion sociale**

L'enseignement de promotion sociale offre une grande variété de formations organisées suivant un horaire généralement compatible avec une activité professionnelle. Il propose notamment des formations pour obtenir le « Certificat d'Etudes de Base » délivré à la fin des études primaires, le « Certificat d'Enseignement Secondaire du Deuxième Degré », ou encore le « Certificat des Etudes Secondaires Supérieures » d'Humanités Générales.

### **Formations dans les centres du Forem**

Le FOREM propose à tout demandeur d'emploi (bénéficiaire du CPAS, du chômage, etc.) une multitude de formations un peu partout en Wallonie et dans des domaines très variés : construction et bois, transport, soins aux personnes, informatique, Horeca, nettoyage, environnement, jardinier en aménagement de parcs et jardins, élagueur, etc. Il offre également l'opportunité aux personnes qui ne peuvent se déplacer de suivre certaines formations à distance via internet. Enfin, il peut adresser certains bénéficiaires vers des OISP ou EFT.

Nota bene : dans certains cas, le FOREM verse une indemnité.

### **Les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)**

Ce sont des associations qui assurent la formation de stagiaires en recourant à une pédagogie adaptée pour favoriser l'acquisition de compétences générales et techniques et qui proposent un accompagnement psychosocial. Elles proposent également de nombreuses formations.

### **Les entreprises de formation par le travail (EFT)**

Ce sont des associations qui assurent une formation de stagiaires en entreprise. Il s'agit d'allier une formation générale et technique en recourant à une pédagogie spécifique, un travail productif, et un accompagnement psychologique et social adapté aux besoins individuels des stagiaires. Quelques formations proposées : aide-ménagère, rénovation de mobilier, préformation en entretien et aménagement des espaces verts, restauration, horticulture : aménagement et entretien de parcs et jardins, les métiers du bâtiment, boulangerie et pâtisserie, etc.

### **L'IFAPME**

L'IFAPME propose une offre de plus de 200 formations dans des secteurs très variés : la construction, l'automobile, les soins aux personnes, les métiers de bouche et de l'alimentation, l'électricité, les métiers verts, le tourisme, la vente, l'informatique, les prestations de services, les professions intellectuelles, et bien d'autres encore... Ces formations sont basées sur le principe de l'alternance car elles se déroulent à la fois à l'école et dans une entreprise.